



# La vraie vérité sur le yéti

Yéti : [ Moins facile à trouver ici que sur un plateau de Scrabble ]

TROIS ANS APRÈS LA PARUTION DE SON LIVRE «24 HEURES AVEC LE PÈRE NOËL», LE CHAMONIARD EUGÈNE PIPOT NOUS A AUTORISÉS À PUBLIER DES EXTRAITS DE SON DERNIER OUVRAGE À PARAÎTRE (AUX ÉDITIONS MYTHO). A 115 ANS, L'ANCIEN GUIDE DE HAUTE MONTAGNE SORT DE SA RETRAITE POUR NOUS CONTER SON IMPROBABLE RENCONTRE AVEC L'ABOMINABLE HOMME DES NEIGES. MORCEAUX CHOISIS\*.

Par **Nathalie Truche**

“

En mai 1961, j'accompagnais le Lieutenant-Colonel Raymond Orwell qui conduisait une expédition conjointe entre le Club Alpin et la Royal Geographical Society pour l'exploration de l'Annapurna. Le vétéran britannique souhaitait que je guide son équipe vers la zone où j'avais repéré les empreintes du yéti en 1958...

Lorsqu'il préféra monter vers les champs de neige du haut Himalaya à plus de 5000 mètres d'altitude, notre groupe se scinda en deux et je me dirigeais avec Donag Bazar, mon sherpa, vers les plaines du sud où la flore renaissait. La créature allait bien chercher à se nourrir... Le hasard voulut qu'au bout de trois heures de marche à peine, nous tombions nez à nez avec le mehteh-kangmi : l'abominable homme des neiges.

Nous scrutons l'énergumène, moitié homme, moitié bête, couvert de poils roux broussailleux et doté d'une longue chevelure à hauteur d'épaules. Sa tête en forme de pain de sucre lui donnait un air enfantin. Posé sur ses deux pattes arrière, il arrachait les fhagos, de grosses myrtilles qui ne poussent qu'en cette partie du monde. Quand il eut fini de se remplir l'estomac, il continua son chemin et sans le savoir, nous mena à sa tanière... Et là, surprise, une quinzaine de créatures de toutes tailles s'affairaient...

Les premiers contacts avec la tribu furent houleux. Nous reçûmes toutes sortes de projectiles : des touffes d'herbe d'abord, puis des bouts de bois, des pierres, pour finir par une batterie de cuisine provenant visiblement de sacs volés aux alpinistes et autres touristes ayant troublé leur tranquillité. Des boîtes de flageolets en guise d'offrandes apaisèrent considérablement les relations entre nous et je pouvais dès lors débiter mon étude ethnologique à laquelle ces individus ont, contre toute attente, participé avec grâce”...

## ASSIS YÉYÉ !

“On distingue le yéti sociabilis à poils ras qui se laisse aisément approcher et le yéti rustrus à poils longs, nettement plus farouche. La peuplade du yéti sociabilis est composée de spécimens de petite taille, environ 1,50 m (yéti riquiquithèque) et d'autres mesurant jusqu'à 2,50 m (yéti gigantocus).

Dans leur société de type matriarcal, le pouvoir est détenu par les femelles, seules résidentes permanentes au sein du groupe. Les mâles, eux, sont considérés comme de simples visiteurs de passage et demeurent dans un camp planté à une centaine de mètres de l'habitation principale.

Les femelles choisissent leur partenaire et formulent leur demande officielle par le biais d'un bouquet de rhododendrons déposé au pied de la paillasse de l' élu. Lors des noces, un feu de joie est allumé autour duquel les enfants tournent dans le sens d'une aiguille d'une montre, c'est la danse du yétic-tac (dans le sens inverse lors d'une oraison funèbre). Lorsqu'un yétou (bébé) naît, une grande fête est organisée pendant laquelle sont lancés des confyétis, fabriqués à partir de feuilles de chênes et de hêtres. L'héritage passe de la yéta à la yététata (de mère à fille) tandis que l'éducation des enfants est attribuée aux frères de la mère (yétoncles). Le rôle des mâles se limite donc à la reproduction au gré des envies des épouses et à la chasse. Alors, le «yéti quête». Pour une raison que j'ignore, ils ont l'interdiction formelle de pourchasser les cougars sous peine d'essuyer une volée de bois épineux à leur retour au foyer” (...)

“Je peux aujourd'hui affirmer que la créature décrite comme l'abominable homme des neiges n'a rien d'abominable et je m'enorgueillis d'une chose : avoir fait mentir la fable selon laquelle tous ceux qui voient le mehteh-kangmi ne reviennent jamais de leur voyage”. ■

\* Toute ressemblance avec des faits n'ayant jamais existé ne relève pas de la pure et fortuite coïncidence.